



■ Qui sommes-nous ?

GAEC & SOCIÉTÉS, association de dimension nationale, a pour mission de promouvoir l'agriculture de groupe en France et en Europe et de permettre l'épanouissement professionnel des associés par l'échange et le partage dans la réalisation de leur métier.

A ce titre, GAEC & SOCIÉTÉS a principalement pour objet de :

- représenter les agriculteurs associés auprès des pouvoirs publics et des organisations agricoles,
- défendre la transparence des GAEC, les droits des associés d'EARL et de toutes sociétés intervenant dans le secteur agricole,
- animer le réseau des Commissions Agriculture de Groupe,
- informer et conseiller l'ensemble des personnes concernées par les formules d'agriculture de groupe avec ses publications et ses actions de développement,
- former les agriculteurs associés, les conseillers, sur le plan relationnel et juridique.

■ Notre histoire

Depuis sa première expression en 1951 sous l'appellation d'Union des Ententes et Communautés Rurales (UECR), puis sous celle en 1961 d'Union des Groupements pour l'Exploitation Agricole (UGEA) et, enfin, en 1991, sous celle d'Association Nationale des Sociétés et Groupements Agricoles pour l'Exploitation en Commun (ANSGAEC), qui a choisi de se faire connaître par le logo «GAEC & SOCIÉTÉS», notre association s'est constamment donnée pour objectifs de :

- promouvoir et développer toutes les formes d'agriculture de groupe à la production ; mettre à la disposition des agriculteurs et de leurs organisations professionnelles toutes informations, documents, services leur permettant de résoudre les questions humaines, économiques, techniques, juridiques que pose la pratique des formules d'agriculture de groupe ;
- rechercher, par l'étude et la confrontation des expériences, l'amélioration des conditions de vie et d'organisation des agriculteurs travaillant en commun.

Fondée par la FNSEA, JA, l'APCA et la CNMCCA, notre organisation est animée par des agriculteurs élus au niveau régional et national et repose sur une équipe de collaborateurs. Elle fédère un réseau d'agriculteurs et de techniciens et valorise les initiatives locales. A ce titre, elle bénéficie des financements du développement agricole.

Ces objectifs sont poursuivis en liaison avec les organisations professionnelles agricoles et avec un souci de recherche de l'efficacité technique et économique et de la promotion des personnes.

■ Nos activités

GAEC & SOCIÉTÉS est au service de tous, du plus grand nombre d'agriculteurs comme du plus spécialisé des conseillers. Elle opère par différents supports adaptés aux publics qu'elle touche avec :

- une revue bimestrielle, Agriculture de Groupe, comprenant des informations techniques générales et un dossier thématique approfondi ;
- une note d'information rapide, Nouvelles Brèves ;
- des brochures et des ouvrages de grande diffusion ainsi que des guides plus élaborés ou plus spécialisés.

GAEC & SOCIÉTÉS assure auprès des organisations professionnelles agricoles une formation de leurs conseillers spécialisés sur les techniques les plus appropriées de création, d'organisation et de fonctionnement des cadres sociétaires pour l'exploitation agricole.

Cette activité se concrétise par :

- des formations de haut niveau dans le cadre de sessions nationales ou par des formations locales ;
- une actualisation des connaissances par la tenue de journées régionales sur tout le territoire ;
- un appui technique permanent par consultations téléphoniques, fax, courriers, rendez-vous...

GAEC & SOCIÉTÉS anime le réseau des Commissions Agriculture de Groupe départementales ou régionales : mutualisation des expériences locales, travaux de recherche, soutien des projets...

L'agriculture de groupe : une force vive et un atout pour installer des jeunes :

- **Au niveau social** : par les conditions de travail (outils de production plus performants) et la qualité de vie qu'elle induit (temps libre, week-end, vacances), par la faculté de pouvoir s'organiser et participer à la vie sociale (dans les organisations professionnelles, dans les collectivités locales, les associations...)
- **Au niveau économique** : les structures sociétaires, familiales ou entre tiers, facilitent la transmission des exploitations. Elles permettent aussi des économies d'échelle, limitent l'investissement pour démarrer une activité agricole, elles favorisent la transmission des savoirs et savoir faire, elles regroupent des compétences et peuvent techniquement et économiquement être très performantes. Les structures sociétaires sont donc aussi de très bons vecteurs de la diversification.

Les statistiques ne trompent pas : aujourd'hui une large majorité des installations se réalisent en société.

Les sociétés en chiffres :

Aujourd'hui : 42 000 GAEC, 69 000 EARL, 244 000 agriculteurs associés (Agreste 2009)

Sociétés agricoles : 40 % de l'effectif et 60 % du potentiel économique des exploitations professionnelles (sources : SCEES Agreste, Cahiers N°2 – juillet 2007)

Près de deux installations aidées sur trois se font en société, soit 65 % des installations sociétaires (sources CNASEA 2007)

Une présence féminine accrue en société : un associé sur quatre est une femme, alors que la proportion atteint seulement un sur cinq parmi les chefs d'exploitations individuelles..

Les hommes, associés de société, vivent plus souvent en couple que les exploitants individuels, particulièrement pour les jeunes : 63 % des coexploitants de moins de 40 ans vivent en couple, mais 39 % seulement des exploitants individuels.

Une dimension économique moyenne par associé supérieure d'un tiers à celle de l'exploitation individuelle

Les EARL majoritairement familiales : sur 65 000 EARL 87 % sont familiales (55 % sont unipersonnelles et 32 % sont constituées entre deux conjoints).

Les GAEC entre tiers se développent : si, dans les années 80, de nombreux GAEC ont été constitués afin d'assurer une transition entre parents et enfants, en 2007, 41 % des GAEC constitués échappent au modèle «père-fils» (Statistiques du ministère de l'Agriculture).